



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	27

SEANCE DU
04 DECEMBRE 2024

Le quatre décembre deux mille vingt quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt-huit novembre deux mille vingt quatre et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER (Présent jusqu'à la délibération n°2024-134 incluse), Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Anne-Laure JOLY, Jean-Michel CARRETERO, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Dominique MEYER

REPRESENTES : Karen LECLUSE à Dominique PELLEGRIN, Guy GARCIN à Claire BLANC, Bernard MAYER à Sylvie PORRY, François BERGA à Dominique MEYER, Valérie FARGIER à Jean-Michel CARRETERO

ABSENTS : Hélène ALLIETTA, Corinne ARCHAMBAULT

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2024-140	Subventions Réfection des menuiseries de l'école Prévert – Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de l'aide à la transition énergétique
-----------------------------	--

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune a conclu en référence à la méthodologie ADEME sur l'ensemble des 2 groupes

Les travaux d'investissement à réaliser afin d'obtenir à terme un minimum de 40% d'économie d'énergie consistent à procéder à des travaux d'isolation de la façade par l'extérieur et à la rénovation des menuiseries.

Les travaux d'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Département en 2024, dossier n°AC024515, qui n'est pas attribuée à ce jour.

Dans la continuité de la démarche d'isolation entreprise, la commune souhaite déposer un dossier de subvention pour les travaux de rénovation des menuiseries de l'école Prévert, dont les travaux estimés à **120 000,00 € HT** soit 144 000.00 € TTC, peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil départemental de 60 % dans le cadre du dispositif d'aide à la transition énergétique.

Le plan de financement de cette opération se définit comme suit :

Financeurs	Dispositifs	% de participation	Montant de la Subvention
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Aide à la transition énergétique	60%	72 000,00 €
COMMUNE LAMBESC	Autofinancement communal	40%	48 000,00 €
MONTANT TOTAL DU PROJET		100%	120 000,00 €

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

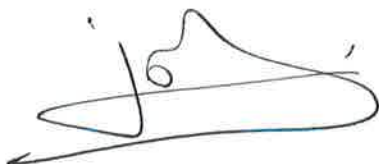
- **APPROUVE** ces travaux d'un montant de 120 000,00 € HT pour la rénovation des menuiseries de l'école Primaire Prévert de la commune de Lambesc
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention à hauteur de 60% dans le cadre du dispositif d'aide à la transition énergétique
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la future convention de partenariat pour le financement de ce projet ainsi que tous les documents s'y réfèrent
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND

